Commune de Chens sur Léman Haute Savoie



D 2022 - 74

Conseillers en exercice: 23
Conseillers présents: 19
Conseillers votants: 23
Dont quatre pouvoirs

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2022

OBJET: PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame MORIAUD Pascale, Maire

PRESENTS: TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. STUBERT B. PLEYNET J.P. BILLARD G. DENERVAUD M. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. CORNU C. MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS: CHANTELOT C. « pouvoir à De PROYART A. » QUERNEC-GARIN C. « pouvoir à CHAMPEAU S. GEROUDET A. « pouvoir à FICHARD B. » CHANTELOT L. « pouvoir à TRONCHON J. »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire informe le conseil municipal que le code général des collectivités territoriales impose au président de l'établissement public de coopération intercommunal, par son article L 2224-5, la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de distribution d'eau potable à son assemblée délibérante.

Ce rapport a été adopté par le conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 et doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité.

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable 2021 de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération »

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures Pour extrait certifié cont Le Maire

Pascale MORIAUD

Le secrétaire Jérôme TRONCHON